



Fibre optique : les petits opérateurs télécoms plaident pour plus de concurrence sur le marché entreprises

Les petits opérateurs télécoms (MVNO) appellent les autorités de régulation à l'aide. L'association Alternative Mobile, devenue depuis le mois dernier Alternative Telecom, demande à l'opérateur historique Orange de proposer des offres de gros très haut débit sur le marché "entreprises". Pourquoi ? Car les petits opérateurs ne peuvent pas proposer d'offres sur ce marché qu'elle considère écrasé par la domination d'Orange.

En réalité, le marché des télécoms destiné aux entreprises est animé par un quasi-duopole Orange / SFR, et dont Bouygues Telecom jouit d'une part de marché qui reste marginale. Fin juin 2016, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) avait jugé utile l'émergence d'au moins un troisième acteur au niveau national". "Actuellement, le positionnement tarifaire des offres à destination des entreprises laisse un espace économique en milieu de marché, pour une gamme d'offres intermédiaires et complémentaires" avait alors indiqué l'Autorité.

Le coût important du déploiement de la fibre et le fait qu'il n'existe pas d'offre de gros sur la boucle locale optique mutualisée empêche aux opérateurs alternatifs d'apporter de la fibre optique sur le marché "entreprises". "On reconstitue un monopole de fait", dénonce le vice-président du Collège fixe d'Alternative mobile et président de Nerim Bernard LEMOINE. Conséquence : les MVNO perdent des parts de marché et se retrouvent fragilisés.

Or, il n'existe pour l'heure aucune obligation pour Orange de proposer des offres de gros sur ce marché et c'est bien le problème que soulève l'association. "Il faut ouvrir le réseau FTTH d'Orange et lui faire proposer des offres de gros pour des acteurs comme nous", plaide ainsi M. Bernard LEMOINE, ajoutant que "ça doit être un schéma gagnant-gagnant". "Il y a aujourd'hui un caractère d'urgence (...) le problème c'est le temps", a-t-il encore insisté. Comptant parmi ses membres Coriolis Télécom, La Poste ou encore Transatel, l'association estime que les MVNO ne constituent pas une menace pour Orange. "Les MVNO rajoutent des parts de marché mais n'en enlèvent pas à Orange", a, pour sa part, indiqué son délégué général Léonidas KALOGEROPOULOS.

L'association Alternative Telecom est née en septembre 2007 du rassemblement de plusieurs opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO) présents sur le marché français de la téléphonie mobile. Son président est M. Jacques BONIFAY, directeur général de Transatel, président de MVNO Europe. Les membres de l'association indiquent avoir créé plus de 2 000 emplois et représentent un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard d'euros en 2016.